

—  
Arrondissement de Grasse  
—

## MAIRIE DE PEGOMAS



—  
06580

Téléphone : 04 93 42 22 22

Télécopie : 04 97 05 25 50

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 MARS 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux et le Quinze du mois de Mars à Douze heures, le Conseil Municipal de Pégomas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Pégomas, salle du conseil, sous la présidence de Mme SIMON Florence, Maire, à la suite de la convocation adressée le 09 mars 2022

#### Etaient Présent(e)s :

Mme SIMON Florence, Maire

M. VOGEL Dominique, 1<sup>er</sup> adjoint

Mme DUPUY Martine, 2<sup>ème</sup> adjoint

Mme PELAPRAT-LECLERCQ Isabelle, 4<sup>ème</sup> adjoint

Mme MEY Josiane, 6<sup>ème</sup> adjoint

M. BERTAINA Jean-Pierre, 7<sup>ème</sup> adjoint

Mme BOURLIER Sandra, Mme PREVOST Dominique, Mme UBALDI Martine, M. SAILLAND Philippe, Mme CHAMPAVIER Patricia, M. ROBINET Philippe, M. KARALIC Yves, M. BERTI Gilles, M. PELLETIER Thierry, M. YBERT Alain, Mme POGGIOLI Isabelle, M. VAUTE Cédric, Mme CREACH Julie, Mme LALLEMENT Sagane, Mme GOUSSEFF Valérie, M. FORNASERO Didier

Etaient absent(e)s : Mme BARON Nathalie, M. BOULIER Patrick, M. GODILLOT Yannick

#### Etaient absent(e)s, ayant donné un pouvoir :

M. COMBE Marc à M. VOGEL Dominique, M. BERNARDI Serge à Mme CREACH Julie, Mme JOURNO Sarah à M. BERTAINA Jean-Pierre, Mme FOUCHER Sandy à M. YBERT Alain

A été désignée Secrétaire de séance : Mme UBALDI Martine

Les procès-verbaux de la séance du 24 février 2022 et du 8 mars 2022 sont communiqués aux élus ainsi que le tableau des décisions de Madame le Maire. Aucune remarque n'est formulée par les élus.

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 15 MARS 2022 A 18h30**

- Approbation des procès-verbaux de la séance du 24 février 2022 et du 8 mars 2022.
- Désignation du secrétaire de séance.
- Tableau des décisions

**DELIBERATIONS**

---

**FINANCES**

1. Vote des taux des impôts directs locaux exercice 2022 (DL2022\_21)
2. Affectation du résultat du fonctionnement de la commune (M14) exercice 2021 (DL2022\_22)
3. Vote du budget de la commune (M14) exercice 2022 (DL2022\_23)

1. Vote des taux des impôts directs locaux exercice 2022 (DL2022\_21)

Mme le Maire expose au conseil municipal :

Comme chaque année, il appartient au conseil municipal de voter le taux de chacun des impôts directs locaux.

Depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré à la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les recettes fiscales de la commune sont composées :

- de la taxe foncière sur les propriétés bâties (pour mémoire en 2021 : 27.78 %)
- de la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires
- de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (pour mémoire en 2021 : 40.05 %)

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE MAINTENIR** les taux d'imposition sur le niveau de 2021 pour l'année 2022 comme suit :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.78 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.05 %

Le conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 26 VOIX **POUR**

Mme SIMON Florence, M. VOGEL Dominique, Mme DUPUY Martine, M. COMBE Marc (pouvoir à M. VOGEL Dominique), Mme PELAPRAT-LECLERCQ Isabelle, M. BERNARDI Serge (pouvoir à Mme CREACH Julie), Mme MEY Josiane, M. BERTAINA Jean-Pierre, Mme BOURLIER Sandra, Mme PREVOST Dominique, Mme UBALDI Martine, M. SAILLAND Philippe, Mme CHAMPAVIER Patricia, M. ROBINET Philippe, M. KARAULIC Yves, M. BERTI Gilles, M. PELLETIER Thierry, M. YBERT Alain, Mme JOURNO Sarah (pouvoir à M. BERTAINA Jean-Pierre), Mme POGGIOLI Isabelle, M. VAUTE Cédric, Mme CREACH Julie, Mme FOUCHER Sandy (pouvoir à M. YBERT Alain), Mme LALLEMENT Sagane, Mme GOUSSEFF Valérie, M. FORNASERO Didier

DECIDE :

- **DE MAINTENIR** les taux d'imposition sur le niveau de 2021 pour l'année 2022 comme suit :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.78 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.05 %
- 2. Affectation du résultat du fonctionnement de la commune (M14) exercice 2021 (DL2022\_22)

Madame le Maire expose au conseil municipal :

Après avoir adopté le compte administratif de la commune de l'exercice 2021, le conseil municipal peut procéder à l'affectation de tout ou partie du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

Le compte administratif de l'exercice 2021 précédemment voté fait apparaître un excédent de clôture en fonctionnement de 1 160 375.24 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'AFFECTER** la somme de 147 320 € en section d'investissement au compte 1068,
- **DE MAINTENIR** la somme de 1 013 055.24 € en section de fonctionnement au compte 002.

Le conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 26 VOIX **POUR**

Mme SIMON Florence, M. VOGEL Dominique, Mme DUPUY Martine, M. COMBE Marc (pouvoir à M. VOGEL Dominique), Mme PELAPRAT-LECLERCQ Isabelle, M. BERNARDI Serge (pouvoir à Mme CREACH Julie), Mme MEY Josiane, M. BERTAINA Jean-Pierre, Mme BOURLIER Sandra, Mme PREVOST Dominique, Mme UBALDI Martine, M. SAILLAND Philippe, Mme CHAMPAVIER Patricia, M. ROBINET Philippe, M. KARALIC Yves, M. BERTI Gilles, M. PELLETIER Thierry, M. YBERT Alain, Mme JOURNO Sarah (pouvoir à M. BERTAINA Jean-Pierre), Mme POGGIOLI Isabelle, M. VAUTE Cédric, Mme CREACH Julie, Mme FOUCHER Sandy (pouvoir à M. YBERT Alain), Mme LALLEMENT Sagane, Mme GOUSSEFF Valérie, M. FORNASERO Didier

DECIDE :

- **D'AFFECTER** la somme de 147 320 € en section d'investissement au compte 1068,
- **DE MAINTENIR** la somme de 1 013 055.24 € en section de fonctionnement au compte 002.

3. Vote du budget de la commune (M14) exercice 2022 (DL2022\_23)

Madame le Maire expose au conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du conseil municipal du 24 février 2022, soit dans les deux mois qui précèdent le vote du budget de la commune 2022,

Mme Florence SIMON, Maire, donne connaissance au conseil municipal du projet de budget pour l'exercice 2022, qui s'élève à :

- **DEPENSES** : 11 926 645.00 € (F : 9 722 790.00 € + I : 2 203 855.00 €)
- **RECETTES** : 11 926 645.00 € (F : 9 722 790.00 € + I : 2 203 855.00 €)

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif pour l'exercice 2022 – chapitre par chapitre – pour la section d'investissement et la section de fonctionnement, par 26 VOIX **POUR**

Mme SIMON Florence, M. VOGEL Dominique, Mme DUPUY Martine, M. COMBE Marc (pouvoir à M. VOGEL Dominique), Mme PELAPRAT-LECLERCQ Isabelle, M. BERNARDI Serge (pouvoir à Mme CREACH Julie), Mme MEY Josiane, M. BERTAINA Jean-Pierre, Mme BOURLIER Sandra, Mme PREVOST Dominique, Mme UBALDI Martine, M. SAILLAND Philippe, Mme CHAMPAVIER Patricia, M. ROBINET Philippe, M. KARALIC Yves, M. BERTI Gilles, M. PELLETIER Thierry, M. YBERT Alain, Mme JOURNO Sarah (pouvoir à M. BERTAINA Jean-Pierre), Mme POGGIOLI Isabelle, M. VAUTE Cédric, Mme CREACH Julie, Mme FOUCHER Sandy (pouvoir à M. YBERT Alain), Mme LALLEMENT Sagane, Mme GOUSSEFF Valérie, M. FORNASERO Didier

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la section d'Investissement, qui s'équilibre à la somme de **2 203 855.00 €** et qui se résume ainsi :

**BALANCE GENERALE  
SECTION INVESTISSEMENT**

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Restes à réaliser 2021	Propositions nouvelles	Vote du Conseil Municipal	Total (RAR+Vote)
020 - Dépenses imprévues investissement	- €	0,00 €	0,00 €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	- €	0,00 €	0,00 €	- €
16 - Remboursements d'emprunts	- €	274 300,00 €	274 300,00 €	274 300,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	10 956,00 €	230 644,00 €	230 644,00 €	241 600,00 €
21 - Immobilisations corporelles	239 647,53 €	485 555,27 €	485 555,27 €	725 202,80 €
23 - Immobilisations en cours	224 802,20 €	674 740,00 €	674 740,00 €	899 542,20 €
26 - Participations et créances rattachées	- €	7 600,00 €	7 600,00 €	7 600,00 €
040 - Opérations d'ordre entre section	- €	50 610,00 €	50 610,00 €	50 610,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>475 405,73 €</b>	<b>1 728 449,27 €</b>	<b>1 728 449,27 €</b>	<b>2 203 855,00 €</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Restes à réaliser 2021	Propositions nouvelles	Vote du Conseil Municipal	Total (RAR+Vote)
10 - Dotations, fonds divers et réserves sauf 1068	- €	260 000,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €
1068 - Excédent de fonctionnement	- €	147 320,00 €	147 320,00 €	147 320,00 €
13 - Subventions d'investissement	230 879,17 €	216 601,07 €	216 601,07 €	447 480,24 €
21 - Immobilisations corporelles	- €	0,00 €	0,00 €	- €
024 - Produit des cessions	370 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	820 000,00 €
040 - Opérations d'ordre entre section	- €	254 000,00 €	254 000,00 €	254 000,00 €
001 - Solde d'investissement reporté		274 601,01 €	274 601,01 €	274 601,01 €
001- Résultat CAISSE DES ECOLES *		453,75 €	453,75 €	453,75 €
<b>TOTAL</b>	<b>600 879,17 €</b>	<b>1 602 975,83 €</b>	<b>1 602 975,83 €</b>	<b>2 203 855,00 €</b>

\* En date du 1er juin 2021, la commune a délibéré, prononcé la dissolution de la Caisse des Ecoles et acté la reprise des excédents de fonctionnement et d'investissement sur le budget primitif 2022 de la commune,

- **D'APPROUVER** la section de Fonctionnement, qui s'équilibre à la somme de **9 722 790.00 €** et qui se résume ainsi :

## BALANCE GENERALE

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Propositions nouvelles	Vote du Conseil Municipal
011 - Charges à caractère général	2 501 848,40 €	2 501 848,40 €
012 - Charges de personnel	5 735 000,00 €	5 735 000,00 €
014 - Atténuation de produits	500 000,00 €	500 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	585 290,00 €	585 290,00 €
66 - Charges financières	141 651,48 €	141 651,48 €
67 - Charges exceptionnelles	5 000,12 €	5 000,12 €
022 - Dépenses imprévues	- €	- €
042 - Opérations d'ordre entre section	254 000,00 €	254 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 722 790,00 €</b>	<b>9 722 790,00 €</b>

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Propositions nouvelles	Vote du Conseil Municipal
013 - Atténuation de charges	150 500,00 €	150 500,00 €
70 - Produits des services	1 850 686,53 €	1 850 686,53 €
73 - Impôts et taxes	5 609 212,00 €	5 609 212,00 €
74 - Dotations et participations	909 140,00 €	909 140,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	112 000,00 €	112 000,00 €
77 - Autres produits exceptionnels	26 900,00 €	26 900,00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	50 610,00 €	50 610,00 €
R 002 - Résultat reporté	1 013 055,24 €	1 013 055,24 €
R 002- Résultat CAISSE DES ECOLES *	686,23 €	686,23 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 722 790,00 €</b>	<b>9 722 790,00 €</b>

\* En date du 1er juin 2021, la commune a délibéré, prononcé la dissolution de la Caisse des Ecoles et acté la reprise des excédents de fonctionnement et d'investissement sur le budget primitif 2022 de la commune,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 05.